



5 SESSIONS
2 Ans

Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Publication au JORT 28 / 03 / 2017 N° 25

Le monde de la comptabilité et de la finance offre une multitude d'emplois dynamiques et intéressants.

Ce programme possède des caractéristiques de polyvalence qui ouvrent la porte à une diversité d'activités professionnelles.

Que ce soit dans le domaine de la comptabilité ou des services financiers, le diplômé de ce programme bénéficiera de compétences professionnelles lui permettant de vivre une carrière riche et prometteuse.

Perspectives d'emploi

Ce programme assure une formation à la gestion moderne : il est en prise directe avec la réalité professionnelle. La fonction du comptable n'est plus seulement technique, elle est un moyen de prévision économique. Les activités comptables et de gestion sont orientées vers le contrôle, l'organisation et la communication.

Le titulaire du diplôme BTS en Comptabilité et Finance doit avoir acquis une forte technicité dans un ensemble de domaines tels que la comptabilité financière, le droit, la gestion financière, la comptabilité analytique, la gestion budgétaire et le contrôle de gestion ainsi que l'organisation du système d'information comptable et de gestion. Le technicien en Comptabilité et Finance exerce des activités dans le cadre de la fonction comptable et financière de l'entreprise et participe à la création de l'information et aux analyses de gestion permettant la prise de décisions.

Ses activités vont s'articuler :

- Autour de la mise en œuvre des procédures comptables de l'entreprise, visant à produire les informations comptables, financières, fiscales et sociales.
- Autour des processus de création de valeurs de l'entreprise, en contribuant à la gestion des relations avec les partenaires externes ou internes à l'entreprise, à la gestion budgétaire, à la production de l'information décisionnelle et au contrôle de gestion.
- Autour des choix organisationnels et technologiques de l'entreprise et de leurs conséquences en termes d'évolution du système d'informations comptables et de gestion.

Conditions d'admission

Brevet de Technicien Supérieur (BTS) :

Satisfaire aux conditions d'admission à un BTS telles que fixées par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (bac ou équivalent).

